



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## sécurité

Question écrite n° 63191

### Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'égalité des territoires sur la difficulté de sécurisation des accès aux immeubles d'habitation, lorsqu'une activité libérale à l'instar d'un cabinet médical y est installé. Afin de faciliter l'accès de leur clientèle à leurs cabinets, ces professionnels laissent régulièrement accéder aux parties communes de l'immeuble dans lequel ils sont implantés, sans nécessairement opérer de filtrage. Ainsi, quand le bâtiment est équipé d'un interphone dont l'objet est précisément de limiter les accès, cette installation s'avère inopérante et inutile, la simple utilisation de la touche réservée aux cabinets concernant bien souvent l'ouverture immédiate des portes, sans que l'on ait eu à s'annoncer. Cette absence de contrôle est de nature à favoriser l'intrusion d'individus, parfois en bande, qui s'installent dans les halls d'immeuble et troublent la tranquillité des lieux. Cette situation préjudiciable aux résidents et à la clientèle des cabinets devrait conduire ces professionnels à mieux contrôler les demandes d'entrée qui leur parviennent, notamment au moyen de l'installation d'un visiophone qui permettrait de ne laisser effectivement rentrer que les personnes qui viennent les consulter. Elle souhaiterait ainsi avoir savoir si des mesures financières incitatives pourraient être prises pour encourager la mise en place de tels dispositifs.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Rohfritsch](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63191

**Rubrique :** Copropriété

**Ministère interrogé :** Logement et égalité des territoires

**Ministère attributaire :** Cohésion des territoires

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 août 2014](#), page 7112

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)